



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

**Séance du 22 septembre 2025  
Délibération n°2025/31/RH**

**Objet :**

**Création d'emplois permanents  
d'Instructeurs du droit des sols et  
d'un(e) assistant(e) administrative à  
temps complet**

**Nombre de Membres du Comité Syndical**

En exercice : 42
Présents : 25
Procurations : 1
Excusés : 5
Absents : 17
Votants : 25
Date de la convocation : 12/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 Septembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

**PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme GERARD Sylvie, M. BLANC Paul-Marie, M. CAPBLANQUET Gérard, Mme DRIEF Anne-Marie, M. PAREDE Daniel, M. LAGARRIGUE Pierre, M. KAUFFEISEN Antoine, M. SERVAT Jacques, M. SANCHEZ Jean-Christophe

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. CARTE Olivier, Mme ESTANG Nadia, M. GRANGE Régis, M. MUNOZ Floréal, M. REMY Jean-Louis, M. TATIBOUET Pascal, M. ZDAN Michel, Mme TENSA Danielle, M. AZEMA René, M. BLANCHOT Dominique, M. MARCHAND René

Communauté de Communes du Volvestre : M. ROUJAS Gérard, M. GAY Jean Louis, M. RAMOND Rémi, M. HO Bastien, M. CAZARRE Max,

**EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. PASIAN Frédéric -Pouvoir au président

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme CAVALIERI D'ORO Patricia, M. TISSEIRE Bernard

Communauté de Communes du Volvestre : M. LEFEBVRE Patrick, M. BARROUSSE Stéphane

**ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. AGBOGON Anicet - M. GOJARD Loïc, M. ROSTAING Nicolas, M. ROUAIX Henri, M. SENSEBE Christian, Mme COURTOIS-PERISSE Jennifer, M. DEPRES François, Mme ROUQUETTE Amandine, M. LANFRANCHI Pierre, Mme LAFFONT Ingrid, M. BONNEMAISON Serge

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. MARQUET Dominique, M. GARRIGUES Jean Luc, M. HALUPNICZAK Richard, - M. MASSACRIER Joël - M. PASQUET Wilfrid, M. BONCOURRE Thierry, M. SIRABELLA Roger, Mme GABRIEL Céline, Mme BARRE Fabienne, M. DARCHE Yoan, M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAILLET Pierre, M. CHALDUC Jean - M. DHERS Raphaël - M. ESQUIROL Jean-Marc - Mme NAYA Anne-Marie - Mme VEZAT-BARONIA Maryse - M. VIEL Pierre - M. CARRON-JOURDA Yves - Mme JEAN Sophie - Mme LEMAISTRE Nadia - Mme MAILHOL Béatrice - M. PAYEN Eric - M. TURREL Denis, - M. WAWRZYNIAC Stéphane

**Secrétaire de séance :** Pierre LAGARRIGUE

Le Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.2° et L. 313-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de maintenir les effectifs du service d'application du droit des sols,

Il est proposé la création de deux emplois d'instructeur ADS et d'un emploi d'assistante administrative à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

Ces emplois devront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière Administrative et ou Technique, aux grades suivants :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le Président demande que le Conseil Syndical l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8-2.

Dans le cas d'un recrutement d'un agent contractuel, le contrat sera conclu pour une durée déterminée maximale de 3 ans, il sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- La création de trois emplois permanents aux grades cités ci-dessus ;
- Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires ;
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8-2° précité ;
- Qu'il puisse être recruté par voie de contrat à durée déterminée de 1 an;
- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée ;
- Monsieur le Président est chargé de recruter les agents affectés à ces postes ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- Le tableau des emplois sera modifié.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Gérard ROUJAS

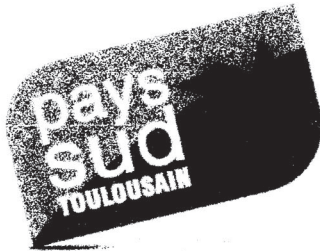
**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025  
Reçu en préfecture le 30/09/2025  
Publié le  
ID : 031-200048700-20250922-LEADER202533-DE

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Syndical**

**Séance 22 septembre 2025  
Délibération n°2025/33/LEADER**

**Objet :**

**Modification de la délibération  
n°2025/26 LEADER portant sur la  
Sollicitation d'une subvention  
LEADER pour l'animation et  
fonctionnement du GAL 2023-2024**

**Nombre de Membres du Comité Syndical**

En exercice : 42
Présents : 25
Procurations : 1
Excusés : 5
Absents : 17
Votants : 25
Date de la convocation : 12/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

**PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme GERARD Sylvie, M. BLANC Paul-Marie, M. CAPBLANQUET Gérard, Mme DRIEF Anne-Marie, M. PAREDE Daniel, M. LAGARRIGUE Pierre, M. KAUFFEISEN Antoine, M. SERVAT Jacques, M. SANCHEZ Jean-Christophe

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. CARTE Olivier, Mme ESTANG Nadia, M. GRANGE Régis, M. MUNOZ Floréal, M. REMY Jean-Louis, M. TATIBOUET Pascal, M. ZDAN Michel, Mme TENSA Danielle, M. AZEMA René, M. BLANCHOT Dominique, M. MARCHAND René

Communauté de Communes du Volvestre : M. ROUJAS Gérard, M. GAY Jean Louis, M. RAMOND Rémi, M. HO Bastien, M. CAZARRE Max,

**EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. PASIAN Frédéric -Pouvoir au président

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais Mme CAVALIERI D'ORO Patricia, M. TISSEIRE Bernard

Communauté de Communes du Volvestre : M. LEFEBVRE Patrick, M. BARROUSSE Stéphane

**ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. AGBOGON Anicet - M. GOJARD Loïc, M. ROSTAING Nicolas, M. ROUAIX Henri, M. SENSEBE Christian, Mme COURTOIS-PERISSE Jennifer, M. DEPREZ François, Mme ROUQUETTE Amandine, M. LANFRANCHI Pierre, Mme LAFFONT Ingrid, M. BONNEMAISON Serge

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. MARQUET Dominique, M. GARRIGUES Jean Luc, M. HALUPNICZAK Richard, - M. MASSACRIER Joël - M. PASQUET Wilfrid, M. BONCOURRE Thierry, M. SIRABELLA Roger, Mme GABRIEL Céline, Mme BARRE Fabienne, M. DARCHE Yoan, M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAILLET Pierre, M. CHALDUC Jean - M. DHERS Raphaël - M. ESQUIROL Jean-Marc - Mme NAYA Anne-Marie - Mme VEZAT-BARONIA Maryse - M. VIEL Pierre - M. CARRON-JOURDA Yves- Mme JEAN Sophie - Mme LEMAISTRE Nadia - Mme MAILHOL Béatrice - M. PAYEN Eric - M. TURREL Denis, - M. WAWRZYNIAK Stéphane

**Secrétaire de séance : Pierre LAGARRIGUE**

A l'issue du Programme LEADER 2014-2022 et fort de ce bilan, le Pays Sud Toulousain a candidaté à la programmation LEADER 2023-2027 afin de pouvoir à nouveau mobiliser le FEADER au profit des projets innovants et/ou structurants sur le territoire.

Il en réfère la délibération du Comité Syndical n°21/2022 en date du 20 juin 2022 portant approbation du dossier de candidature du Pays Sud Toulousain pour la programmation 2023-2027.

Vu la Notification du Conseil Régional N°CD/AB-SM/GP D23-00758 du 27 février 2023 portant décision de sélection de cette candidature, Il donne lieu à la convention, proposée par la Région Occitanie en vue de la validation de la stratégie territoriale et de la formalisation du GAL pour le Pays Sud Toulousain.

Il expose la stratégie LEADER retenue pour la période 2023-2027 et sa maquette financière, travaillée avec les services de la Région, sur la base d'une enveloppe de FEADER de 1 714 746 €.

Les éléments sont annexés à la présente et synthétisés dans le tableau ci-dessous :

<b>Fiche Action</b>	<b>Intitulé de la Fiche Action</b>	<b>FEADER</b>
<b>FA 1</b>	<b>Garantir un territoire performant en termes de service à la population</b>	<b>480 000 €</b>
<b>FA 2</b>	<b>Se démarquer par une identité forte et engagée</b>	<b>226 066 €</b>
<b>FA 3</b>	<b>Préserver le bien commun par l'accompagnement au changement</b>	<b>480 000 €</b>
<b>FA 4</b>	<b>Coopération</b>	<b>100 000 €</b>
<b>FA 5</b>	<b>Animation Gestion Evaluation</b>	<b>428 680 €</b>
<b>Total</b>		<b>1 714 746 €</b>

La participation du Pays Sud Toulousain au dispositif LEADER permet aux différents porteurs de projets du territoire de disposer d'un accompagnement technique dédié de la part du PETER.

Le Président rappelle que le PETER du Pays Sud Toulousain est la structure porteuse du GAL (Groupe d'Action Local) du Pays Sud Toulousain, chargé de la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 sur le territoire.

La présente demande de subvention LEADER concerne les frais salariaux de l'équipe technique du GAL, les dépenses de fonctionnement forfaitaire de 15% de coûts indirects sur la masse salariale et 5% de frais de déplacement, liés à la mise en œuvre du Programme LEADER pour l'année 2023-2024.

Considérant le plan de financement de cette subvention, soit 84 180.10 euros financés à 80% par le LEADER

- 16 836.02 euros d'autofinancement
- 67 344.08 de subvention LEADER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 031-200048700-20250922-LEADER202533-DE



Par la présente délibération, le Conseil syndical décide, à l'unanimité :

- De solliciter au titre du Programme LEADER une subvention de **67 344.08 €**
- De valider le plan de financement
- D'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec la présente demande.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour extrait certifiée conforme

Le Président,  
**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**  
34, avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05 61 97 30 34  
[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

Séance du 22 septembre 2025  
Délibération n°2025/34/CULTURE

### Nombre de membres du Bureau Syndical

En exercice : 42
Présents : 25
Procurations : 1
Excusés : 5
Absents : 17
Votants : 25
Date de la convocation 12/09/2025

### Objet :

Soutien à la candidature de la communauté de Communes Cœur de Garonne et Martres Tolosane à l'appel à projets « France 2030 – pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives »

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

### PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme GERARD Sylvie, M. BLANC Paul-Marie, M. CAPBLANQUET Gérard, Mme DRIEF Anne-Marie, M. PAREDE Daniel, M. LAGARRIGUE Pierre, M. KAUFFEISEN Antoine, M. SERVAT Jacques, M. SANCHEZ Jean-Christophe  
Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. CARTE Olivier, Mme ESTANG Nadia, M. GRANGE Régis, M. MUNOZ Floréal, M. REMY Jean-Louis, M. TATIBOUET Pascal, M. ZDAN Michel, Mme TENSA Danielle, M. AZEMA René, M. BLANCHOT Dominique, M. MARCHAND René  
Communauté de Communes du Volvestre : M. ROUJAS Gérard, M. GAY Jean Louis, M. RAMOND Rémi, M. HO Bastien, M. CAZARRE Max,

### EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. PASIAN Frédéric -Pouvoir au président  
Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme CAVALIERI D'ORO Patricia, M. TISSEIRE Bernard  
Communauté de Communes du Volvestre : M. LEFEBVRE Patrick, M. BARROUSSE Stéphane

### ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. ABOGON Anicet - M. GOJARD Loïc, M. ROSTAING Nicolas, M. ROUAIX Henri, M. SENSEBE Christian, Mme COURTOIS-PERISE Jennifer, M. DEPREZ François, Mme ROUQUETTE Amandine, M. LANFRANCHI Pierre, Mme LAFFONT Ingrid, M. BONNEMAISON Serge  
Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. MARQUET Dominique, M. GARRIGUES Jean Luc, M. HALUPNICZAK Richard, - M. MASSACRIER Joël - M. PASQUET Wilfrid, M. BONCOURRE Thierry, M. SIRABELLA Roger, Mme GABRIEL Céline, Mme BARRE Fabienne, M. DARCHE Yoan, M. VINCINI Sébastien  
Communauté de Communes du Volvestre : M. CAILLET Pierre, M. CHALDUC Jean - M. DHERS Raphaël - M. ESQUIROL Jean-Marc - Mme NAYA Anne-Marie - Mme VEZAT-BARONIA Maryse - M. VIEL Pierre - M. CARRON-JOURDA Yves - Mme JEAN Sophie - Mme LEMAISTRE Nadia - Mme MAILHOL Béatrice - M. PAYEN Eric - M. TURREL Denis, - M. WAWRZYNIAK Stéphane

Secrétaire de séance : Pierre LAGARRIGUE

Le Président présente la sollicitation conjointe de la Communauté de Communes Coeur de Garonne et de Martres Tolosane pour soutenir leur candidature à l'appel à projets « France 2030- Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives ».

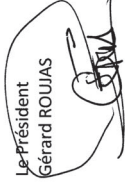
Cet appel à projet est porté par l'Etat et vise à structurer une filière Art et feu au sud du département de la Haute Garonne, regroupant entreprises culturelles, structures de formation, associations, lieux de création et collectivités territoriales.

Le Président propose au conseil syndical d'adresser une lettre de soutien du Pays Sud Toulousain à la candidature de la Communauté de Communes et de Martres Tolosane à cet appel à projet, n'impliquant pas à ce stade d'engagement financier.

Après délibéré, le conseil syndical décide :

- D'approuver le soutien du Pays Sud Toulousain à la candidature de la Communauté de Communes et de Martres Tolosane à l'appel à projet « France 2030- Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives ».
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à effectuer toute formalité en ce sens.

Le Président  
Gérard ROUJAS



Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**  
34, avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05 61 97 30 34  
[www.paysauctoulousain.fr](http://www.paysauctoulousain.fr)



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 22 septembre 2025

Délibération n°2025/35/SANTE

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 25
Procurations : 1
Excusés : 5
Absents : 17
Votants : 25
Date de la convocation : 12/09/2025

### Objet :

**Positionnement du Pays Sud  
Toulousain sur la suite du Contrat  
Local de Santé**

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbone, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme GERARD Sylvie, M. BLANC Paul-Marie, M. CAPBLANQUET Gérard, Mme DRIEF Anne-Marie, M. PAREDE Daniel, M. LAGARRIGUE Pierre, M. KAUFFEISEN Antoine, M. SERVAT Jacques, M. SANCHEZ Jean-Christophe

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. CARTE Olivier, Mme ESTANG Nadia, M. GRANGE Régis, M. MUNOZ Floréal, M. REMY Jean-Louis, M. TATIBOUET Pascal, M. ZDAN Michel, Mme TENSA Danielle, M. AZEMA René, M. BLANCHOT Dominique, M. MARCHAND René

Communauté de Communes du Volvestre : M. ROUJAS Gérard, M. GAY Jean Louis, M. RAMOND Rémi, M. HO Bastien, M. CAZARRE Max,

### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. PASIAN Frédéric -Pouvoir au président

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais Mme CAVALIERI D'ORO Patricia, M. TISSEIRE Bernard

Communauté de Communes du Volvestre : M. LEFEBVRE Patrick, M. BARROUSSE Stéphane

### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. AGBOGON Anicet - M. GOJARD Loïc, M. ROSTAING Nicolas, M. ROUAIX Henri, M. SENSEBE Christian, Mme COURTOIS-PERISSE Jennifer, M. DEPRez François, Mme ROUQUETTE Amandine, M. LANFRANCHI Pierre, Mme LAFFONT Ingrid, M. BONNEMAISON Serge

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. MARQUET Dominique, M. GARRIGUES Jean Luc, M. HALUPNICZAK Richard, - M. MASSACRIER Joël - M. PASQUET Wilfrid, M. BONCOURRE Thierry, M. SIRABELLA Roger, Mme GABRIEL Céline, Mme BARRE Fabienne, M. DARCHE Yoan, M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : M. CAILLET Pierre, M. CHALDUC Jean – M. DHERS Raphaël – M. ESQUIROL Jean-Marc - Mme NAYA Anne-Marie - Mme VEZAT-BARONIA Maryse - M. VIEL Pierre - M. CARRON-JOURDA Yves- Mme JEAN Sophie - Mme LEMAISTRE Nadia – Mme MAILHOL Béatrice – M. PAYEN Eric – M. TURREL Denis, - M. WAWRZYNIAK Stéphane

Secrétaire de séance : Pierre LAGARRIGUE



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, qui prévoit la mise en place des Contrats Locaux de Santé ;

Vu le Contrat Local de Santé du Pays Sud Toulousain signé le 4 février 2022 entre le PETR Pays Sud Toulousain, les Communautés de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, Cœur de Garonne et Volvestre, et l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

Considérant que :

- Les Contrats Locaux de Santé sont des outils de territorialisation de la politique de santé qui déclinent les priorités du projet régional de santé au niveau local en tenant compte des besoins identifiés sur leur périmètre d'intervention. Ils sont l'aboutissement d'une démarche territoriale partagée entre élus, institutionnels et acteurs du territoire afin d'aboutir à une programmation d'actions cofinancées et portées par les diverses parties prenantes. Ils participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé, en coordonnant les actions sur un territoire.
- Le Contrat Local de Santé du Pays Sud Toulousain a permis de développer une politique de santé territoriale adaptée aux besoins de la population en :
  - Soutenant l'exercice coordonné des soins ;
  - Déployant des actions de prévention et de promotion de la santé ;
  - Proposant des consultations avancées de proximité (consultations mémoire) ;
  - Accompagnant les professionnels dans leur pratique (formations, forums d'échanges)
- Le Contrat Local de Santé du Pays Sud Toulousain arrive à échéance au 31 décembre 2025.
- Plusieurs scénarios sont possibles pour l'avenir du Contrat Local de Santé du Pays Sud Toulousain :
  - o Scénario A : renouvellement à 5 ans (2026/2030) du Contrat Local de Santé du Pays Sud Toulousain à l'échelle des 3 Communautés de communes (Bassin Auterivain Haut-Garonnais, Cœur de Garonne et Volvestre)
  - o Scénario B : avenant d'1 an (2026) du Contrat Local de Santé du Pays Sud Toulousain à l'échelle des 3 Communautés de communes (Bassin Auterivain Haut-Garonnais, Cœur de Garonne et Volvestre)
  - o Scénario C (signature d'un nouveau Contrat Local de Santé du Pays Sud Toulousain pour 1 an pour l'année 2026 à l'échelle des 2 Communautés de communes (Bassin Auterivain Haut-Garonnais et Cœur de Garonne) : dans ce cas, les 2 Communautés de communes ayant délibéré en ce sens et le PETR Pays Sud Toulousain participent à hauteur de 10 000€ à la mission de coordination
  - o Scénario D : signature d'un nouveau Contrat Local de Santé à 5 ans (2026/2030) à l'échelle des 2 Communautés de communes (Bassin Auterivain Haut-Garonnais et Cœur de Garonne)
  - o Scénario E : arrêt du Contrat Local de Santé du Pays Sud Toulousain

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide :

- D'approuver :
  - o Le scénario C (signature d'un nouveau Contrat Local de Santé du Pays Sud Toulousain pour 1 an pour l'année 2026 à l'échelle des 2 Communautés de communes (Bassin Auterivain Haut-Garonnais et Cœur de Garonne) : dans ce cas, les 2 Communautés de communes ayant délibéré en ce sens et le PETR Pays Sud Toulousain participent à hauteur de 10 000€ à la mission de coordination
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent au Contrat Local de Santé et à procéder à toute démarche nécessaire à sa bonne mise en œuvre ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**  
34, avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05 61 97 30 34  
www.payssudtoulousain.fr